

À LA CONQUETE DE L'INDE

Conseils pratiques avant de lancer son projet artistique en Inde

Par Anaïs Rambaud

Service civique, chargée du suivi des projets culturels dans le cadre de la Coopération de la Région Centre-Val de Loire au Tamil Nadu, entre Octobre 2015 et Septembre 2016



Sommaire

Formalités indiennes pour les artistes français	3
Aides à solliciter pour partir en Inde en tant qu'artiste	5
Conseils pour préparer sa mission/son projet en Inde	7
Comment choisir son partenaire ?	8
Monter sa tournée en Inde	9



Formalités indiennes pour les artistes français

- **Visas**

Les visas à obtenir pour les artistes qui viennent en Inde pour des recherches, quête d'inspiration artistique ou simples rencontres seront des Visa Tourist (E-Tourist Visa pour une durée de trente jours, entrée simple, à effectuer sur internet directement pour un coût d'environ 45 euros // Visa Tourist de trois ou six mois avec entrées multiples à effectuer sur Internet et à porter ou envoyer à VFS France, pour un coût d'environ 70 euros) Pour des prestations en Inde (tournée, concert, spectacle, enregistrement studio...), les artistes auront besoin d'un visa Business (avec invitation de la boîte de production ou organisme d'accueil en Inde, lettre du producteur porteur du projet français, extrait de bilan comptable de l'entreprise française ou indienne, à effectuer sur Internet et à porter ou envoyer à VFS France, en urgence ou délai normal, pour un coût environ de 250 euros).

- **Charges sociales**

Lorsqu'un artiste exerce dans un pays étranger, le principe de territorialité s'applique : l'artiste paye des charges au pays dans lequel a lieu le spectacle. Or, il existe des accords bilatéraux entre la France et certains pays, comme l'Inde (visent les travailleurs non-salariés). L'artiste est détaché des cotisations sociales et il n'y a pas de charges à payer.

Un artiste ou un technicien détaché à l'étranger doit au préalablement être affilié à la sécurité sociale, et l'entrepreneur de spectacle doit remplir un formulaire de détachement S3208 disponible sur le site d'Ameli sous le nom de « Maintien au régime français de sécurité sociale d'un travailleur salarié et détaché hors du territoire français ».

- **Production, contrat de travail**

Le contrat de travail conclu entre un artiste ou un technicien et un producteur français devient donc international dès lors qu'il s'exécute à l'étranger, et doit respecter les lois du pays d'accueil.

- **Maladie**

Si l'artiste ou le technicien a besoin de soins de santé dans le pays étranger où a lieu le spectacle, il peut obtenir le remboursement des frais engagés s'il envoie à caisse d'assurance malade les factures acquittées accompagnées de l'imprimé S3124a (cerfa, « soins reçus à l'étranger par les travailleurs salariés détachés »). Pour ce qui est de l'hospitalisation, elle est souvent prise en charge par des organismes d'assurance français. Il est conseillé à tout individu se rendant à l'étranger un certain temps de prendre une assurance à l'international sur la durée du séjour.

- **Fiscalité et autres taxes**

L'artiste non-résident du pays déclare ses revenus perçus à l'étranger en France (dans la mesure où un contrat est établi).

- Billetterie

Le prix d'un concert ou d'un spectacle varie beaucoup, d'une salle à l'autre, d'une ville à une autre. Pour la classe supérieure indienne, lorsqu'il s'agit de festival privé par exemple, le prix d'entrée va de 20 à 50 euros. Pour un simple concert, il peut être gratuit, ou va de 300 roupies (5 euros) à 1000 roupies (20 euros).

- Cachets d'artistes

En général, dans le cas d'un concert de tourneurs ou boîtes de production privées, le cachet moyen d'un artiste de renommée régionale ou nationale est de 100 euros, hors charges. À savoir que les producteurs indiens ne payeront pas, dans la plupart des cas, les charges françaises. Charge à l'entrepreneur de spectacle français de compter environ le double du cachet brut reçu par l'artiste.

Il est possible de demander un cachet global pour le groupe (selon le nombre de musiciens sur scène ainsi que le nombre de dates etc). Par exemple, vous pouvez exiger 50k (50 000 roupies) d'un concert de 4 ou 5 personnes. Tout dépend de l'organisateur du spectacle.

- Censure

En tant qu'entrepreneur de spectacle français, le droit d'auteur sera revendiqué même si le spectacle, la création ou la tournée ont lieu en Inde. Il faudra penser à insérer dans le contrat de cession une clause en terme de droits d'auteur, et qui supporte ces droits. Modèles de clause sur le site de la SACD « proposition de clause pour contrats de vente ». De manière générale, en Inde, comme dans beaucoup de pays en Asie, le droit d'auteur n'existe pas, de même que les droits de diffusion ou le copyright.



Aides à solliciter pour partir en Inde en tant qu'artiste

Pour la musique :

- **Bureau Export.** Conditions : être membre de l'association, se rendre sur les plateformes french-music.org et francodiff.org. Soutien financier aux concerts à l'étranger via la Commission Export, programme mutualisé avec le CNV ; aux actions de promotion à l'international ; à la stratégie de développement d'un artiste à l'international via la Bourse export. Tel : 01.49.29.52.10.
Plus d'informations ici : http://french-music.org/tl_files/fichiers_telechargeables/Fiche_Pratique_Export_TPLM_octobre2015.pdf
- **L'Institut Français.** Opérateur du Ministère des affaires étrangères, il apporte un soutien à la diffusion des artistes à l'étranger grâce à une aide financière et/ou un réseau. Dépôt des dossiers à l'automne pour l'appel à projet. musiques@institutfrancais.com. Tel : 01.53.69.83.00.
Il s'agit de diffusion avec logique de développement. A partir d'un live, un artiste, un tourneur ou encore un label peut solliciter cette aide pour 10 à 30% du budget total de la tournée. Le projet peut comporter de l'action culturelle, le tournage d'un web-documentaire, des dates dans les Alliances Françaises (mais peu), et s'adresse à tous types d'artistes, des émergents comme des confirmés, pluridisciplinaires comme uni-disciplinaire. Il suffit de répondre l'appel à projet annuel énoncé aux alentours de septembre-octobre. Projet type qui pourrait solliciter cette aide : la programmation d'un artiste français dans un festival du Tamil Nadu, au sein d'une tournée de quelques dates en Inde.
Il existe une autre aide délivrée par l'Institut Français : il s'agit de résidence de longue durée d'artistes à l'étranger. L'aide s'appelle « Hors les murs ».
- **La SACEM.** La Société des auteurs, des compositeurs et des éditeurs de musique a inauguré en 2016 une nouvelle aide au sein de la Direction de l'Action Culturelle, spécialisée dans l'Action Culturelle à l'international. Ces programmes d'aides visent à accompagner l'exploitation des œuvres à l'international et favoriser la présence des créateurs à l'étranger dès lors qu'ils organisent des rencontres professionnelles. Une attention particulière est aussi portée à des projets innovants et transmedia. Sont concernées : les résidences de création (incluant des co-créations avec des créateurs étrangers) et séjours professionnels à l'étranger (Musique contemporaine et musique à l'image) ; les concerts et tournées (musiques actuelles et musique contemporaine) ; les festivals et manifestations à l'international (musiques actuelles). Pour plus d'informations, se référer à son directeur régional SACEM
- **L'Adami.** Aide à destination des producteurs français, employeurs des artistes dont les contrats sont anticipés. Envoi des dossiers 3 mois avant la 1^{ère} date à l'étranger. Critères : deux dates à l'étranger minimum, l'aide ne peut excéder 1/3 du budget total. Action culturelle au 01.44.63.10.00.
- **La Spedidam.** Intervention financière pour la structure française qui prend en charge les transports dans le projet, pour des déplacements en France vers l'étranger, 80% maximum des frais de transport. division-culturelle@spedidam.fr. Tel : 01.44.18.58.58.
- **Le CNV.** Développe les projets internationaux des entreprises culturelles françaises (employeur du plateau artistique), affilié au CNV. Deux aides : aide à la diffusion à l'étranger et soutien aux déplacements. Quatre commissions par an, dépôt des dossiers quatre semaines avant la commission. Com10@cnv.fr, Tel : 01.56.69.12.70

- **CNV + Bureau Export** : Commission Export, soutien les tournées et favorise la circulation d'artistes à travers le monde, à destination des employeurs de plateau artistique, affilié au CNV et adhérent au Bureau Export. 4 commissions par an, comexport@cnv.fr, Tel : 01.56.69.12.70.
- **L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles**. Avance remboursable « musique », à destination des PME autonomes (affiliées au CNV et dont le CA moyen est supérieur à un million d'euros et inférieur à 5 millions d'euros), de plus d'un an et agissant principalement comme producteur, éditeur, distributeur et détaillant de musique ou diffuseur légal de musique enregistrée, jusqu'à 70% des dépenses dans la limite d'1,5 million d'euros, de 1 à 5 ans, franchise éventuelle de 6 mois
- **Autres types d'aides** : le Fonds Roberto Cimetta, programme de mobilité pour le Moyen-Orient, Afrique du Nord ou Grande Europe ; l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) tel : 01.44.37.32.72. ; le CLEISS (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale)

Pour les autres disciplines : BPI, soutien financier remboursable s'adressant aux PME et ETI, financement des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement pour le développement à l'export, géré par Business France (accompagnement non financier et promotion du projet, à destination des entreprises)



Conseils pour préparer sa mission/son projet en Inde

Matériel

Pour un projet culturel, il est parfois nécessaire et presque obligatoire d'immortaliser le moment via un film ou une exposition photo pour la restitution. Il est donc normal d'emmener dans ses valises une caméra et/ou un appareil photo. Cela ne pose pas de problème dans la mesure où l'artiste possède un visa Business (donc vient pour une prestation rémunérée). Dans le cas où il n'a qu'un visa Touriste, il est déconseillé d'entrer sur le territoire indien avec du matériel « lourd » et perfectionné. Une petite caméra sera préférée à la caméra de télévision par exemple.

Planning

Pour votre projet, si vous devez vous-même établir votre planning sur place (et si ce n'est pas au volontaire régional ou le bureau de représentation de le faire pour vous), il est impératif de prévoir deux journées avant de démarrer concrètement son projet. Ce temps vous sera nécessaire pour vous rendre jusqu'à votre logement, vous reposer et vous acclimater, repérer les lieux et surtout prendre contact avec votre interlocuteur sur place et vous mettre d'accord avec lui du déroulé du projet. De même, en fin de projet, prévoyez une journée en plus pour profiter de l'Inde et vous rendre dans les temps à l'aéroport pour le vol de retour.

Valorisations

Dans la mesure où le projet a sollicité un certain nombre de partenaires, il est possible que l'hébergement et/ou les repas soient des valorisations, c'est-à-dire qu'ils soient mis à disposition d'un partenaire en tant que sa participation au projet. Il est important de s'en assurer à son arrivée et, si tout se déroule comme convenu, se montrer sous son meilleur jour avec le partenaire. Par exemple, si l'hôtel vous accueille gracieusement pendant la durée de votre projet, un concert de remerciements, s'il est demandé, sera de rigueur. Cela restera à voir avec votre interlocuteur sur place et sera, dans la plupart des cas, organisé en amont.



Comment choisir son partenaire ?

Un partenaire institutionnel

Travailler avec l'Institut Français

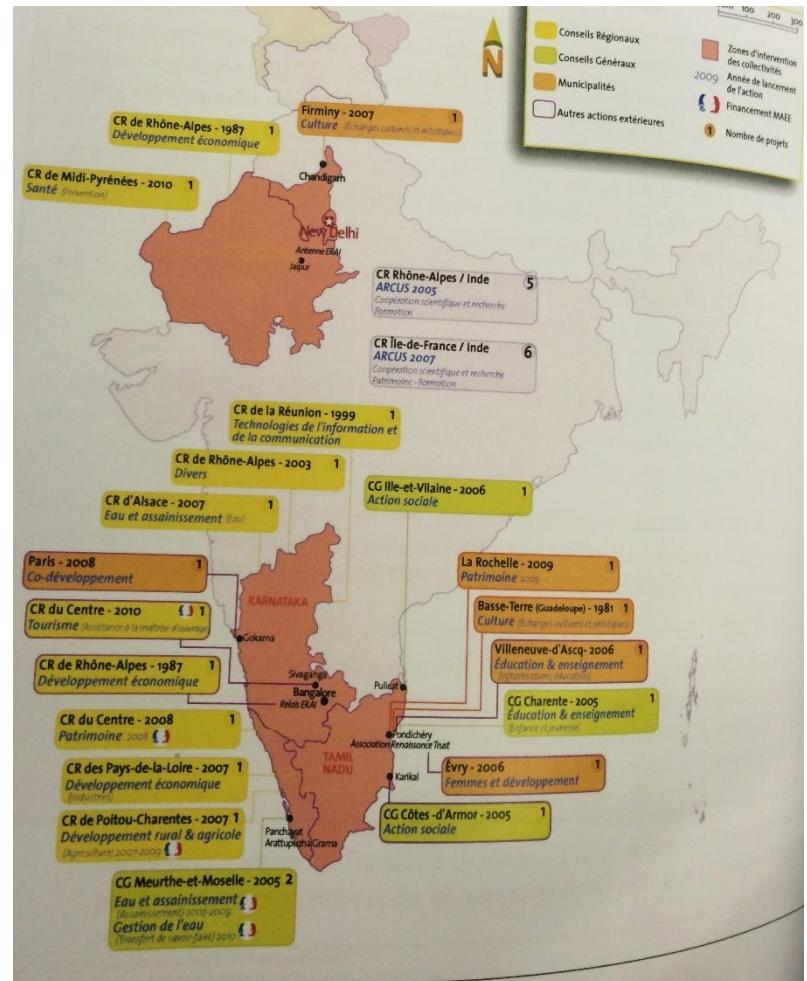
C'est le service culturel du Ministère des Affaires Etrangères. Autrement, pour un artiste qui souhaite s'essayer à un projet en dehors des frontières françaises, l'Institut Français est la structure qui délivrera les premiers conseils.

Contacter d'abord une Alliance Française

Si l'on a des liens avec une des Alliances Françaises installées partout dans le monde, il est logique que la structure soit la première à porter le projet. Par exemple, un directeur d'Alliance va soutenir la diffusion d'un spectacle auprès des autres Alliances de son territoire afin de réaliser une tournée.

Monter son projet dans le cadre d'une coopération décentralisée

Beaucoup de municipalité, régions, départements, possèdent des coopérations partout dans le monde, pour diverses raisons (écologiques, politiques, économiques, culturelles essentiellement). Dans ce cas, il est intéressant de solliciter sa collectivité pour connaître ses jumelages ou coopération en dehors de ses frontières et pourquoi pas y rattacher son projet.



Carte historique des Coopérations en Inde

Un partenaire privé et local

Avoir des liens avec un partenaire sur place (école, institutions, salle de spectacle, ...) sera toujours une plus-value dans un projet. Si ce partenaire est d'ores et déjà d'accord pour mener le projet et amener une participation qu'elle soit financière ou non, cela vous aidera à trouver un partenaire français (institutionnel ou privés) qui portera le projet.

Monter sa tournée en Inde

À savoir sur la scène musicale indépendante

Cette scène ne représente qu'entre 5 et 10% de la musique écoutée en Inde (derrière Bollywood et la musique classique indienne). Les budgets sont maigres et les moyens ne sont pas encore développés. La scène musicale indépendante a moins de dix ans. Elle n'a pas encore le soutien de la part des institutions gouvernementales, même si plusieurs artistes internationaux commencent à venir et que l'ouverture culturelle commence à se faire ressentir.

Toutefois, il existe très peu d'étude ou de statistiques pour caractériser cette scène. Elle n'intéresse pas encore les médias influents. Il y a peu de studios d'enregistrement, peu de magasins de musique dédiés à ce style. De même, alors que la musique Bollywood fait ses recettes grâce au téléchargement, cela ne fonctionne pas encore pour la musique indépendante. Seul le live peut espérer récolter des revenus pour le secteur. En effet, le public de la musique indépendante est très fidèle et démontre un réel engouement pour les concerts et en particulier les festivals (Sunburn, NH7...).

Villes avec des salles de concerts : Delhi, Kolkata, Mumbai, Pune, Goa

Villes avec des clubs et des festivals : Chennai, Chandigarh, Hyderabad

Qualités requises pour faire une tournée en Inde

La tournée en Inde s'adresse à des artistes/groupes avec une forte identité scénique, une scénographie rodée et un échange avec le public au cœur du live. Le style musical peut aller du rock, de l'électro, en passant par le reggae ou encore le beatbox... Il faut savoir s'adapter aux changements de dernière minute, et surtout avoir envie de découvrir la culture indienne et le public indien. L'expérience humaine sera intense. Il est impératif de travailler avec un tourneur indien ou un contact local avec un bon réseau. Avant le départ, il est nécessaire de bien préparer ses supports de communication (biographie en anglais, rider précis en anglais, photos avec excellente définition, goodies, artwork, vidéos sur Internet, réseaux sociaux à jour...).

Quand planifier sa tournée ?

La saison des festivals se déroule d'octobre à mars, et la saison des clubs prend le relai (à cause de la mousson) de juin à septembre.

À propos de la communication

Les réseaux sociaux sont très importants, ainsi que la présence de vidéos sur Youtube. Il ne faut pas hésiter à se mettre en contact avec des groupes ou musiciens indiens en amont de la tournée car ils possèdent un bon réseau et une grande influence sur leurs fans.

Il est important de partir avec du merchandising car le public indien est friand d'objets dérivés qu'il gardera après le concert et leur permettra de se souvenir de vous.

Autour de la tournée

Outre les concerts, d'autres actions seront intéressantes à mener. D'une part pour rencontrer le public, d'autre part pour s'enrichir de la culture indienne, qu'elle soit musicale, culturelle ou non :

- faire des workshops
- rencontrer et collaborer avec des artistes indiens
- faire des résidences dans des salles
- enregistrer des morceaux ou des clips vidéo

Exemple de budget pour une tournée indienne

Budget: 4 piece band India tour

EXPENSES	Euros	REVENUES		Euros
International flights 600 € x 4	2,400	PUNE	Shisha Jazz Festival	fee + one-way flights
Business visas 250 € x 4	1,000	GOA	International Jazz Live Festival	fee + one-way flights
Domestic flights 100 € x 4 x 4	1,600	DELHI	The Qila Club	fee + one-way flights
PR + tour manager in India	1,500	DELHI	Private gig	fee
TOTAL EXPENSES	6,500	MUMBAI	Café Zoe Club	540
		BANGALORE	B-Flat Club	800
		INSTITUTION SUPPORT	International flights	2,400
		TOTAL REVENUES		8,540
		PROFIT	510 euros / musician for 6 gigs	2,040
		total profit without support		- 360
Accommodation, meals, local transfers, tech rider taken care of by organizers				

Contacts de tourneurs indiens

GATECRASH

Gatecrash

Entreprise basée à Goa et Mumbai

Responsable : Emmanuelle de Decker

emma@gatecrash.in

+91 98 33 71 86 42

+33 6 25 64 33 74



EarthSync

Entreprise basée à Chennai

Responsable : Sonya Mazumdar

sonya@earthsync.com

+91 44 24341624

+919840087888



Mixtape Live

Entreprise basée à Mumbai

Responsable : Naveen Desphande

info@mixtapelive.in



Exodus

Entreprise basée à Chennai

Responsable : Eddie Prithiviraj

Info.theexodus@gmail.com

eddiejosh@gmail.com

+91 9841186951

+91 44 43320909



Smoke inc

Entreprise basée à Kolkata

Responsable : Nishit Arora

nishit@smokeinc.in

+919830732570